Tarifs de location de la MAS à partir du 01/01/2024

	MAS Valette			
	jour de semaine	Samedi ⁽¹⁾ ou Dimanche ⁽²⁾	Samedi(1) et Dimanche(2)	Vendredi Samedi ⁽¹⁾ et Dimanche(2)
Associations de la commune pour une réunion sans recette (A.G. etc)	/	/	/	/
Associations de la commune pour une manifestation	80	140	160	195
Particuliers de la commune	80	140	160	195
Associations extérieures	130	210	230	290
Particuliers extérieurs	130	210	230	290

⁽¹⁾ samedi ou veille de jour férié

(2) dimanche ou jour férié

Location table ronde pour particuliers ou associations extérieures	10€/ table
Location table ronde pour particuliers ou association de la commune	Gratuit
Consommaton electricité	0,35 €/kw
Prix de l'heure de remise en état	25€/heure

La réservation deviendra définitive lorsque le contrat de location sera signé.

Il vous faudra alors fournir:

un chèque de caution de 1000 € et un chèque de 200 € libellé à l'ordre du Trésor Public ainsi qu'une attestation d'assurance.

Un chèque d'acompte de 50% du montant de la location, le solde 1 mois avant la location (cf. règlement intérieur)

La vaisselle et le matériel détérioré ou manquante devront être indemnisé selon les taris joint au contrat de location